



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20231017-2023_33-DE
Reçu le 19/10/2023

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 33/2023

Nombre de conseillers en exercice :	14	L'an deux mille vingt trois
présents :	11	Le 17 octobre
votants :	13	Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Eric CHÉRON, premier adjoint au Maire, ayant délégation pendant l'absence de Mme la Maire.

Date de la convocation du conseil : 13 octobre 2023
Secrétaire de séance : Martine CONSTANT
PRESENTS : Eric CHERON, Martine CONSTANT, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN, Sylvie JUIF, Serge AZAM.
EXCUSES : Daniel MAURIE
Joëlle DEBET DUVERNEIX a donné procuration à Eric CHERON.
Stéphane ALVES DE MATOS a donné procuration à Martine CONSTANT

OBJET : Motion projet
boucle multimodale
Vallée de la Dordogne

Vu l'existence, sur le territoire dénommé « Triangle d'Or de la Vallée de la Dordogne » (Sarlat-Domme-Saint Cyprien), d'un patrimoine historique et naturel unique, qui en fait l'un des plus beaux sites de France au cœur de la réserve mondiale de biosphère du bassin de la Dordogne,

Vu les besoins exprimés de façon constante par la population et les visiteurs, cyclotouristes, piétons, automobilistes, entreprises de transports, faisant état du danger à se déplacer dans ce secteur,

Vu les risques qui pèsent de façon prégnante sur ce territoire en termes de sécurité routière et de pollutions de tous ordres (gaz d'échappement, nuisances sonores et visuelles...),

Vu la nécessité qui s'impose, à tous les niveaux décisionnels, de répondre à l'urgence climatique et de préserver la biodiversité,

Vu la nécessité de proposer des nouveaux modes de déplacement « doux » permettant d'accéder à des sites touristiques extrêmement fréquentés,

Vu l'attachement des élus de la République à la bonne gestion de l'argent public, a fortiori dans le contexte économique et financier difficile auquel doivent aujourd'hui faire face les collectivités et les citoyens,

Le Conseil municipal

Considère, à **2 voix contre, 7 pour et 4 abstentions**, que le nouveau projet d'aménagement global de la Vallée de la Dordogne, déposé par le Conseil Départemental auprès de Monsieur le Préfet de Dordogne, répond à ces différents objectifs en :

- créant une voie verte en site propre qui permettra de réaliser la continuité de la voie verte V91, permettant de relier, à terme, Souillac à la Gironde, traversant ainsi, en Dordogne, les territoires des communautés de communes de Pays de Fénelon, Sarlat Périgord Noir, Vallée de la Dordogne Forêt Bessède, Bastides Dordogne Périgord, Montaigne Montravel et Gurson et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.
- rouvrant la gare de Castelnaud-Fayrac, aménagée en halte nature multimodale,
- mettant en place des navettes électriques qui desserviront l'ensemble des sites touristiques du territoire concerné,
- mettant en œuvre des mesures concrètes en faveur de la biodiversité : plantations de 27000 arbres et arbustes, restauration des couasnes du Pech et de Fayrac pour favoriser la reproduction des poissons, aménagement de gîtes à chauves-souris,
- interdisant la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes entre Castelnaud et Fayrac et dans le bourg de Beynac,
- supprimant tout risque de croisement de deux véhicules à fort gabarit dans la traversée de Beynac,

Estime que ces aménagements en faveur des mobilités d'avenir doivent être systématiquement encouragés et qu'ils ne

peuvent, dans ce cas précis, être réalisés qu'à travers la réutilisation des ouvrages précédemment construits à l'occasion des travaux effectués en 2018,

Considère que leur réalisation permettra d'éviter un inacceptable gaspillage d'argent public,

Apporte, dans le cadre de la concertation en cours, son plein soutien à ce nouveau projet, qui répond pleinement aux besoins de la population et du territoire et qui, à l'instar d'autres projets actuellement à l'étude, doit permettre au monde rural de bénéficier d'infrastructures modernes et bénéfiques à l'amélioration du cadre de vie des Périgourdins.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

A CENAC ET SAINT JULIEN,

Le 18 octobre 2023

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

Le 19.10.23

Publié ou notifié le 20.10.23

